



J-MARC VOSGIEU
SEANCE DU 25 JANVIER 2022
COMMISSAIRE
ENQUETEUR

7

Le vingt cinq janvier deux mil vingt deux, le Conseil Municipal de la commune de COURTENAY dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Stéphane LEFEVRE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Séverine BARBUT, Georges RINCHET, Céline BASCOL, Adjoints, Priscille GUEYFFIER, Franck SICAUD, Cécile BORDET, Christophe RUIZ, Monique GIROUD, Bernard DUBOST, Marie-Ange ANTONELLI, Raphaël CANNAUD, Daniel DUBOIS.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Florian ALMA (Pouvoir à Georges RINCHET), Marie-Louise DUCARROZ (Pouvoir à Daniel DUBOIS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline BASCOL

DATE DE CONVOCATION : 18 Janvier 2022



DELIBERATION N° 2022/007

OBJET : AVIS SUR LE DOSSIER DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ARANDON-PASSINS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu, en Mairie, un courrier de la part de la Commune d'ARANDON-PASSINS et une clé USB contenant leur Plan Local d'Urbanisme.

En tant que commune limitrophe, le courrier invite les élus de la commune de COURTENAY à donner leur avis à titre consultatif, sur le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ARANDON-PASSINS.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré :

- **DONNE**, à l'unanimité, un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ARANDON-PASSINS.



Le Maire,

Stéphane LEFEVRE